



RAPPEL

PISAQ PROGRAMME INTÉGRÉ DE SANTÉ ANIMALE DU QUÉBEC

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a lancé, le 28 novembre dernier, une campagne de sensibilisation afin d'optimiser la résistance immunitaire dans les élevages « vache-veau » dans le cadre du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ).

Le PISAQ vous donne droit à deux visites zoosanitaires gratuites d'une durée d'une heure et demie chacune pour discuter avec votre vétérinaire de la gestion du colostrum et de la vaccination. Vous obtiendrez des procédures normalisées pour la gestion du colostrum et des protocoles de vaccination pour les différentes catégories d'animaux de votre troupeau.

Tous les élevages « vache-veau » ayant un numéro d'identification ministériel (NIM) et possédant cinq vaches adultes ou plus sont admissibles au PISAQ. Contactez votre vétérinaire praticien pour accéder à ce programme utile.

ACTIVATION des identifiants

Afin de vous assurer des dates de naissance à statut réel, lors de la vente des veaux à l'encan, il est recommandé de procéder à la pose et à l'activation des identifiants **dans un délai de 7 jours ou de 150 jours** pour les veaux nés au pâturage. Des déclarations régulières et à l'intérieur des délais prescrits vous permettront de commercialiser des veaux avec une date de naissance à statut réel.

Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca



AGENCE DE VENTE DES VEAUX D'EMBOUCHE

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305
Longueuil (Québec) J4H 4G2
Laurie Noiseux
Tél. : 450 679-0540, poste 8482
Télé. : 450 442-9348
veaudembouche@upa.qc.ca



LE CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le nouveau carnet-calendrier pour la saison 2019-2020. Vous y trouverez quelques rappels ainsi que les nombreuses améliorations apportées au *Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec*.

La production et l'envoi de ce carnet-calendrier ont été rendus possibles grâce à la contribution de nos précieux commanditaires dont vous trouverez les noms dans le carnet-calendrier.

Au nom du comité de mise en marché des veaux d'embouche, je vous souhaite une saison 2019-2020, du *Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec*, remplie de succès.

Jean-Thomas Maltais

Président

Comité de mise en marché
des veaux d'embouche

Le 5 juillet 2019



RAPPEL DES PARTICULARITÉS DU CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS de veaux d'embouche du Québec:

- L'obligation de préinscrire les veaux d'embouche avant la vente, pour permettre une bonne planification de l'entrée des veaux pour les producteurs de bouillons et ainsi obtenir le meilleur prix possible;
- La vaccination des veaux selon le nouveau protocole de vaccination demeure un élément essentiel du circuit;
- L'affichage de l'âge des veaux, lorsqu'une date de naissance a été déclarée à Agri-Traçabilité Québec, par le producteur-vendeur dans les délais requis pour lui octroyer un statut réel;
- Les veaux identifiés selon des caractéristiques déterminées sont indiqués sur le panneau d'affichage;
- La vente de veaux de race Charolais aura lieu le jeudi 3 octobre 2019 à l'encan de Sawyerville;
- Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) maintiennent la ligne téléphonique sans frais 1 855 ENCAN VE (1 855 362-2683) pour:
 - Recevoir les commentaires et plaintes des vendeurs et des acheteurs du circuit;
 - Fournir les prix de marché le lundi suivant une semaine de vente¹.

¹ Il est possible de s'inscrire aux alertes Info-Prix en contactant l'agence de vente au 450 679-0540, poste 8361. Vous pourrez ainsi, en plus de recevoir les prix de marché québécois et canadiens des veaux d'embouche, avoir accès à différentes communications des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) et consulter l'Info-Prix directement au www.bovin.qc.ca.

AMÉLIORATIONS ET NOUVEAUTÉS

PROTOCOLE de vaccination

À la suite des commentaires et recommandations de plusieurs intervenants du secteur, notamment de vétérinaires et de producteurs de veaux d'embouche, il a été décidé de modifier le protocole de vaccination des veaux d'embouche pour les encans spécialisés.

Ainsi, à partir d'août 2019, seul le vaccin vivant atténué fera partie du protocole de vaccination. Celui-ci devra être administré à un veau âgé d'au moins 5 mois entre 2 semaines et 4 mois avant la vente.

Protocole de vaccination

Les veaux doivent obligatoirement recevoir les vaccins contre :

- La rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)
- Le parainfluenza 3 (PI₃)
- Le virus respiratoire syncytial bovin (BRVS)
- La diarrhée virale bovine (BVD)

et ce, conformément au programme de vaccination suivant :

Vaccin vivant atténué (1 dose) :

Le vaccin est administré entre 2 semaines et 4 mois avant la vente à un veau âgé d'au moins 5 mois.

Le délai maximum autorisé entre la date de vente et la date de vaccination est de 4 mois.

Les recommandations du vétérinaire doivent être suivies en tout temps.

Nouveau

Seul le vaccin vivant atténué fait partie du protocole de vaccination.

Celui-ci doit être administré à un veau âgé d'au moins 5 mois.



DÉCLARATION de vaccination

Des modifications ont été apportées à la déclaration de vaccination pour refléter l'ensemble des améliorations et des nouveautés dans le secteur. Une ligne vous permettant d'inscrire les autres vaccins que vous avez administrés à vos veaux a été ajoutée à la déclaration de vaccination. Cette information permettra de bonifier la base de données de l'agence de vente concernant l'entrée des veaux d'embouche en parcs d'engraissement.

De plus, deux cases à cocher ont été ajoutées pour avoir la possibilité d'indiquer :

- « Mon entreprise est certifiée VBP+ »;
- « Le troupeau reproducteur est vacciné annuellement ».

La diffusion de cette information, lors de la mise en vente, a été demandée par les producteurs de veaux d'embouche, dans le cadre des assemblées générales régionales, et se fait sur une base volontaire.

À cocher si applicable seulement

- Mon entreprise est certifiée VBP+.
- Le troupeau reproducteur est vacciné annuellement.
- Je souhaite que le nom de mon entreprise soit affiché au moment de la mise en vente de mes animaux.
- Je certifie que les veaux visés par cette déclaration n'ont pas reçu d'hormones de croissance¹ ou tout autre facteur de croissance (ionophore², antibiotique³) ou d'antibiotiques sur une base préventive depuis la naissance⁴.

¹ Hormones de croissance : Ralgr, Component, CompuDose, Revalor, Synovex, MGA - ² Ionophores : Rumensin, Bovatec, Posistac - ³ Chlor-100, Auréo S-700, etc. -

⁴ Tout antibiotique injectable ou par la gueleule en l'absence de fièvre.

Si vous avez des questions, contactez votre vétérinaire ou votre conseiller en alimentation animale.

AFFICHAGE VBP+

L'augmentation du nombre d'entreprises de veaux d'embouche ayant signifié un intérêt pour la certification VBP+ a entraîné des changements par rapport à l'affichage de ceux-ci. Les veaux d'embouche provenant d'entreprises certifiées VBP+ pourront être affichés lors de leur mise à l'enchère.



PRÉINSCRIPTION DES VEAUX D'EMBOUCHE par courriel

Il est maintenant possible de faire la préinscription des veaux d'embouche par courriel pour simplifier le plus possible cette tâche importante. Voici les adresses courriel de chaque encan :

BC – coop.encanbsl@globetrotter.net

LA GUADELOUPE – brigittepveilleux@hotmail.com

SAWYERVILLE – sawyerville@saestrie.ca

SAINT-ISIDORE – s.vachon@r-encan.quebec

